CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

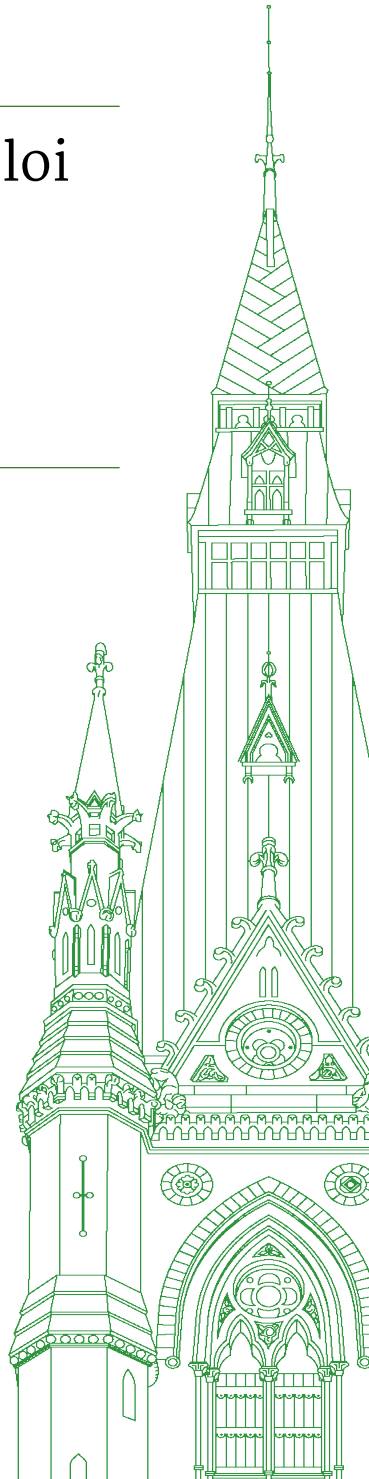
45e LÉGISLATURE, 1re SESSION

Comité législatif chargé du projet de loi C-39

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 001

Le vendredi 9 octobre 2026



Président : James Maloney

Comité législatif chargé du projet de loi C-39

Le vendredi 9 octobre 2026

● (0850)

[*Traduction*]

Le président (James Maloney (Etobicoke—Lakeshore, Lib.)): Bonjour à tous, et bon vendredi matin. Je déclare la séance ouverte.

Tout d'abord, je tiens à vous remercier tous d'être présents ce vendredi. J'ai eu l'honneur — du moins je le pense, même si cela reste à voir, selon la manière dont les choses évolueront — d'être invité à présider le Comité. Je me réjouis de travailler avec chacun d'entre vous pour débattre de ce projet de loi particulièrement important.

Je tiens tout d'abord à m'excuser d'avoir organisé cette réunion un vendredi matin, à la veille de la fin de semaine de l'Action de grâces. Toutefois, l'autre option aurait été la semaine prochaine, qui est une semaine de vacances, et j'ai estimé que c'était la solution la moins risquée pour ma santé. Je vous remercie tous d'être présents aujourd'hui.

Bienvenue à la première séance du Comité législatif chargé du projet de loi C-39. Le Comité se réunit aujourd'hui conformément à la décision de renvoi du jeudi 8 octobre 2026. La séance d'aujourd'hui se déroule en format hybride, conformément au Règlement. Les députés y assistent en personne dans la salle, et à distance via l'application Zoom.

Avant de poursuivre, je demanderais à tous les participants présents sur place de consulter les consignes figurant sur les fiches posées sur la table. Ces mesures ont été mises en place pour éviter les problèmes de retour de son, ainsi que pour préserver la santé et la sécurité de tous les participants, y compris les interprètes. Vous remarquerez également un code QR sur la fiche; il renvoie vers une courte vidéo de sensibilisation.

Je souhaiterais faire quelques remarques à l'intention des membres. Je vous rappelle que toutes les interventions doivent passer par la présidence. Si vous souhaitez prendre la parole, veuillez lever la main. La greffière et moi-même veillerons à gérer l'ordre des interventions du mieux que nous pouvons, et nous vous remercions de votre patience et de votre compréhension.

Comme indiqué dans la convocation, la réunion d'aujourd'hui a pour objet d'examiner les questions relevant de la compétence du Comité. Les membres du Comité ont reçu une copie du projet de motions de régie interne. Le Comité peut donc désormais passer à l'examen de ces motions.

Je tiens tout d'abord à remercier notre greffière. Nous nous réjouissons également de travailler avec vous. Nous savons que ce sera une tâche de taille, c'est pourquoi nous vous en sommes très reconnaissants.

Sur ce, nous allons passer à l'examen des motions de régie interne.

Oh, veuillez m'excuser, monsieur Albas. Je vois que vous avez levé la main.

Dan Albas (Okanagan Lake-Ouest—Kelowna-Sud, PCC): Merci, monsieur le président.

Félicitations. Je tiens à vous présenter mes condoléances pour avoir eu l'honneur d'être nommé président de ce comité exceptionnel.

Je me contenterai de dire que les conservateurs ont examiné les motions de régie interne. Nous estimons que tous les documents qui ont été distribués sont en règle, et nous nous en tiendrons là.

Le président: D'accord, c'est noté.

Monsieur Ste-Marie, à vous la parole, je vous prie.

[*Français*]

Gabriel Ste-Marie (Joliette—Manawan, BQ): C'est la même chose pour le Bloc québécois: nous sommes d'accord sur les motions de régie interne.

Merci, monsieur le président, et félicitations.

● (0855)

[*Traduction*]

Le président: Je vais prendre un instant pour écouter ce que mes collègues à ma droite ont à dire.

Pour que vous sachiez ce qui se passe, je tiens à vous signaler que M. Albas a proposé que nous adoptions toutes les motions de régie interne en une seule fois. Je vais donc suspendre la séance un instant afin que chacun ait le temps de les examiner, et que nous puissions décider si c'est la voie que nous souhaitons suivre.

Je vous remercie.

● (0855)

_____(Pause)_____

● (0855)

Le président: Très bien, la séance reprend.

Y a-t-il consentement unanime?

Don Davies (Vancouver Kingsway, NPD): Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

Nous ne disposons pas d'une copie des motions de régie interne en question. Je crois savoir qu'elles n'ont toujours pas été adoptées et, bien entendu, tous les députés ont le droit de siéger au Comité.

Serait-il possible d'obtenir une copie de ces motions?

Le président: Oui, je pense qu'une fois que les motions auront été adoptées… Je veux dire, ce sont les motions de procédure habituelles que nous avons tous examinées et adoptées à maintes reprises, mais je me ferai un plaisir de m'en charger.

Don Davies: Je ne comprends pas en quoi consistent ces motions. S'agit-il de motions qui traitent des procédures qui vont être adoptées?

Le président: Oui, ces motions de procédure portent sur le temps dont disposent les témoins pour leurs déclarations liminaires, la distribution des documents, les déplacements, les réunions à huis clos, et ainsi de suite. Ce sont les formalités habituelles, mais je me ferai un plaisir de vous les transmettre, monsieur Davies.

D'accord, y a-t-il consentement unanime pour adopter les motions de procédures?

Des voix: D'accord.

(Les motions sont adoptées. [*Voir le Procès-verbal]*])

Le président: Nous allons donc passer aux travaux du Comité.

Monsieur Albas, vous avez levé la main. À vous la parole, je vous prie.

Dan Albas: Je vous remercie, monsieur le président.

Je suis ravi d'être parmi vous aujourd'hui. Je me réjouis de constater que nous sommes parvenus à un consensus sur la question des motions de procédure. Les conservateurs veulent que des projets se concrétisent à l'échelle nationale. Cela fait 11 ans que nous affirmons que le gouvernement précédent n'a pas pris les bonnes décisions, et que le gouvernement actuel continue de mener le pays sur la mauvaise voie.

Nous souhaitons que certaines modifications soient apportées au projet de loi C-39. Nous savons que les libéraux semblent très déterminés à respecter un échéancier particulièrement serré, mais nous voulons nous assurer de pouvoir examiner le projet de loi de façon approfondie. Voilà pourquoi je propose la motion suivante afin de donner aux membres du Comité des repères leur permettant de s'assurer que nous examinons le texte de loi de manière approfondie. Enfin, nous souhaitons fournir au Comité la possibilité de convoquer des témoins, et de présenter plusieurs amendements en temps utile. Nous espérons que le gouvernement y sera favorable.

Je propose la motion suivante:

> Que, dans le cadre de son étude du projet de loi C-39, le Comité:
>
> a. Invite les ministres suivants, accompagnés de fonctionnaires, à comparaître séparément devant le Comité pendant une heure chacun:
>
> 1. L'honorable Steven MacKinnon, ministre des Transports et leader du gouvernement à la Chambre des communes;
>
> 2. L'honorable Julie Dabrusin, ministre de l'Environnement, du Changement climatique et de la Nature;
>
> 3. L'honorable Patty Hadju, ministre de l'Emploi et des Familles et ministre responsable de l'Agence fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario;
>
> b. Invite les partis représentés au Comité à soumettre à la greffière des listes préliminaires de témoins, classés par ordre de priorité, au plus tard le vendredi 9 octobre 2026 à 12 h;
>
> c. Invite les partis représentés au Comité à soumettre à la greffière leurs listes définitives de témoins, classés par ordre de priorité, au plus tard le jeudi 15 octobre 2026 à 17 h;
>
> d. Charge le président de prévoir, dans la mesure du possible, trois témoins par groupe, à l'exception des témoins mentionnés à l'alinéa a);
>
> e. Fixe au jeudi 29 octobre 2026 à 17 h la date limite pour soumettre les amendements à la greffière;
>
> f. Entreprenne l'étude article par article du projet de loi au cours de la semaine du 2 novembre 2026;
>
> g. Nonobstant les échéances et les exigences susmentionnées, permette une certaine souplesse dans l'établissement de l'ordre du jour du Comité si les circonstances le justifient;
>
> h. Publie un communiqué de presse invitant les parties intéressées à soumettre des mémoires au Comité, en précisant qu'il est préférable que les mémoires soient présentés dans les deux langues officielles et qu'ils doivent être reçus par la greffière au plus tard le jeudi 22 octobre 2026 à 17 h pour être pris en considération par le Comité.

Je vous remercie.

● (0900)

[*Français*]

Gabriel Ste-Marie: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

[*Traduction*]

Le président: Si vous me le permettez, monsieur St-Pierre, je vais d'abord donner mon avis, puis nous pourrons en discuter tous ensemble autour de la table.

À titre de remarque préliminaire, le Comité vient tout juste d'être constitué. Tout le monde n'avait même pas encore reçu la proposition au préalable. J'apprécie les efforts déployés dans ce sens. Comme vous le savez, j'ai été nommé président il y a moins de 24 heures, mais je peux vous dire ceci: mon objectif est de faire confirmer certaines de ces échéances avant la fin de la séance d'aujourd'hui.

La seule chose que je demande au Comité, c'est vraiment cela... Nous partageons tous le même objectif; nous souhaitons mener à bien ce projet de loi de manière efficace. Nous partageons tous très fortement votre point de vue. Je sais que nous veillerons à ce que cela soit fait de manière rigoureuse et que tous ceux qui souhaitent être entendus puissent l'être. Si nous parvenons tous à travailler ensemble dans un esprit de collégialité, ce dont je suis convaincu, nous allons y parvenir.

Cela dit, comme nous venons tout juste de commencer et que tout s'est déroulé très rapidement, je crains que si nous fixons dès aujourd'hui des échéances strictes pour tous ces points, nous nous mettions nous-mêmes dans une impasse et finissions par le regretter. Je peux d'ores et déjà vous dire que les trois ministres responsables de ce projet de loi ont confirmé leur disponibilité pour se réunir le 19 octobre afin de lancer notre première réunion, qui aura lieu le lundi suivant la semaine de l'Action de grâces. Je pense que c'est important pour nous permettre de démarrer nos travaux.

En ce qui concerne les listes de témoins et l'échéancier, ce que je propose — et je lance simplement cette idée dans le cadre de cette motion —, c'est que nous nous mettions d'accord sur une liste préliminaire de témoins d'ici la fin de la journée, ou dans le courant de la journée, avec la possibilité de soumettre d'autres listes de témoins d'ici la semaine prochaine. Cela laissera à chacun un peu plus de temps pour y réfléchir.

En ce qui concerne les tables rondes et tout ça, c'est toujours une bonne idée... mais d'après mon expérience, les bonnes intentions tombent très vite à l'eau, car on envoie des invitations aux témoins, certains ne sont pas disponibles, d'autres ne peuvent pas ou ne veulent pas venir, et on finit par ne pas pouvoir s'en tenir à un processus trop rigide.

Ce ne sont là que quelques réflexions préliminaires de ma part. J'apprécie l'esprit dans lequel cela a été dit. Je ne veux pas m'engager trop fermement aujourd'hui, car lorsque nous reviendrons sur le sujet, nous pourrons alors y voir plus clair.

Monsieur Albas, je vais vous céder la parole, puis nous passerons à M. St-Pierre.

[*Français*]

Gabriel Ste-Marie: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

[*Traduction*]

Le président: Très bien.

Monsieur St-Pierre, vous pouvez y aller, je vous prie.

[*Français*]

Gabriel Ste-Marie: Mon nom est Ste-Marie, et non St-Pierre.

Lorsqu'une motion est déposée, il est habituel que nous en recevions une version papier dans les deux langues. J'aimerais donc avoir dans les deux langues la version papier de la motion qui vient d'être déposée. Il est aussi d'usage d'en fournir une copie aux interprètes lorsqu'elle est lue.

C'est la raison pour laquelle j'ai invoqué le Règlement.

[*Traduction*]

Le président: Il s'agit d'un rappel au Règlement tout à fait pertinent. Je n'en avais pas d'exemplaire sous les yeux avant que M. Albas ne commence à prendre la parole, et ce document n'est disponible que dans une seule langue. Je suis d'accord avec vous; pourquoi ne pas suspendre la séance un instant pour voir si nous pouvons y remédier, puis nous reprendrons ensuite?

● (0900)

_____(Pause)_____

● (0905)

● (0910)

Le président: Nous reprenons nos travaux.

Est-ce que tout le monde a reçu une copie de la motion? D'accord, tout va bien.

Tout le monde a la motion à jour dans les deux langues. Je crois que deux versions ont circulé. Je crois comprendre que des erreurs d'orthographe ont également été corrigées.

J'avais une liste d'intervenants, à commencer par M. St-Pierre, suivi par M. Lake...

Des députés: Le député Ste-Marie.

Le président: Qu'ai-je dit?

Des députés: Le député St-Pierre.

Le président: Je suis désolé, je crois que c'est à cause du manque de café.

Je suis désolé, c'est bel et bien monsieur Ste-Marie.

J'ai ensuite M. Albas, M. Lake, puis Mme Desrochers.

[*Français*]

Gabriel Ste-Marie: Merci, monsieur le président.

Je remercie mon collègue de nous avoir présenté la motion. Nous avons le texte dans les deux langues officielles. Évidemment, il est d'usage de faire circuler la motion à l'avance, lorsque possible, entre les membres de chaque parti et de s'assurer que les interprètes ont une copie.

Le projet de loi que nous allons étudier ici est très complexe. On parle de plus de 250 pages qui touchent plusieurs ministères et apportent des changements qui vont entraîner des répercussions profondes dans la société. Je pense qu'il est dans l'intérêt de tous et de la démocratie de s'assurer que chaque groupe, chaque organisme concerné par ce projet de loi a suffisamment de temps pour en prendre connaissance, faire les études et les analyses, et interpeller le Comité. C'est la raison pour laquelle je trouve la motion très intéressante.

Cependant, pour ce qui est des derniers éléments de la motion, c'est-à-dire les points e, f et h, je trouve que les dates arrivent vite. Le mois d'octobre est déjà entamé et nous en sommes seulement à la première réunion du Comité.

En ce qui concerne la date limite pour présenter des amendements, la date limite pour soumettre un mémoire, ainsi que la date du début de l'étude article par article, je proposerais un amendement à la motion, soit de repousser d'une semaine chacun de ces trois éléments. Je propose donc que la motion soit modifiée par substitution aux mots « jeudi 29 octobre » des mots « jeudi 5 novembre », aux mots « 2 novembre » des mots « 9 novembre » et aux mots « jeudi 22 octobre » des mots « jeudi 29 octobre ».

J'ai siégé pendant plusieurs années au Comité permanent des finances. Lorsqu'un projet de loi de mise en œuvre du budget était très volumineux, très complexe, et que nous en faisions l'étude trop rapidement, comme c'est arrivé durant la pandémie, les organismes et les institutions faisant partie de la société civile prenaient connaissance des problèmes trop tard et ça menait à des problèmes parce que l'étude avait déjà été faite.

C'est donc vraiment par souci de s'assurer que les parties touchées par ce projet de loi ont une semaine de plus pour prendre connaissance de ce qu'il y a ici et pour nous interpeller au besoin afin de venir bonifier le projet de loi que je propose de repousser ces trois dates-là d'une semaine.

Merci, monsieur le président.

[*Traduction*]

Le président: Je vous remercie, monsieur Ste-Marie.

La liste des intervenants que j'ai — nous allons nous occuper des amendements — est la suivante: M. Albas, M. Lake, M. Leslie, puis Mme Desrochers et M. Gourde.

Allez-y, monsieur Albas.

Dan Albas: Merci, monsieur le président.

Je remercie mon collègue du Bloc québécois de ses recommandations. M. Ste-Marie a tout à fait raison. À partir de maintenant, nous allons toujours essayer de distribuer les documents en français et en anglais pour que les interprètes les aient en main et puissent faire leur travail comme il faut. Nous lui sommes reconnaissants d'avoir soulevé cette question.

Je dirais simplement que, d'après ce que je comprends, la plupart de ces échéances ont été établies lors de discussions avec les libéraux, qui souhaitent que l'étude soit menée en temps opportun. Les conservateurs croient que c'est certainement possible si on permet au Comité de se pencher comme il se doit sur les responsabilités des ministres.

Je signale à mon collègue, M. Ste-Marie, que la motion dit: « Nonobstant les échéances et les exigences susmentionnées, permette une certaine souplesse dans l'établissement de l'ordre du jour du Comité si les circonstances le justifient. » Ainsi, monsieur le président, vous pourrez prendre les mesures nécessaires si le Comité subit un contretemps.

Je suis toujours reconnaissant des interventions de ce député. Monsieur Ste-Marie, je vous remercie d'avoir proposé de reporter ces échéances d'une semaine, mais je crois que les échéances actuelles sont justifiées et que la présidence dispose d'une marge de manœuvre suffisante; nous ne sommes donc pas prêts à appuyer cette proposition à ce stade-ci. J'espère que le gouvernement jugera raisonnable la demande concernant les trois ministres qui, advenant l'adoption de ce projet de loi à la Chambre et au Sénat, seront directement responsables de l'administration de ces changements. Les conservateurs estiment que le Comité serait mieux servi s'il pouvait recevoir la ministre de l'Environnement, le ministre des Transports et la ministre de l'Emploi et des Familles, car, au bout du compte, ce sont eux qui seront responsables de la mise en œuvre des modifications proposées dans le projet de loi C-39.

Monsieur le président, en ce qui concerne les processus environnementaux, les projets de transport et les modifications au Code canadien du travail... C'est en raison de ces modifications que les conservateurs veulent faire comparaître les ministres le plus tôt possible. J'espère que le gouvernement en verra l'utilité et qu'il acceptera d'appuyer la motion principale.

Je vais laisser à mes amis d'en face le soin de décider s'ils veulent appuyer la motion de M. Ste-Marie, mais je ne crois pas que les conservateurs le feront.

● (0915)

Le président: Merci.

Je dois préciser, monsieur Ste-Marie, qu'étant donné que la Chambre ne siégera pas la semaine du 9 novembre, nous ne pourrions pas commencer l'étude article par article ce jour-là.

Je pense l'avoir mentionné plus tôt, mais les trois ministres dont la présence est confirmée pour le 19 sont la ministre Hajdu, le ministre MacKinnon et le ministre LeBlanc.

C'est au tour de M. Lake.

Dan Albas: À ce sujet, monsieur le président...

Le président: Eh bien, la parole est à M. Lake.

L'hon. Mike Lake (Leduc—Wetaskiwin, PCC): Je suis surpris. Quand vous avez parlé des trois ministres, je m'attendais à ce qu'il s'agisse de ceux que nous avons mentionnés. Il serait étrange de ne pas faire comparaître la ministre de l'Environnement au sujet de ce projet de loi, étant donné qu'il aurait assurément des répercussions dans le domaine dont elle est responsable.

Le président: D'après mon expérience, les gens n'ont pas forcément la même conception de ce qui est étrange, mais je vous laisse poursuivre.

L'hon. Mike Lake: D'accord. Quand vous avez parlé des trois ministres, je m'attendais à ce qu'il s'agisse de ceux qui sont responsables des principaux domaines touchés par le projet de loi.

C'est l'une des questions que j'allais poser. J'aimerais obtenir des précisions. Vous semblez avoir eu des conversations auxquelles nous n'avons pas encore participé. Combien de temps chacun de ces ministres... Qu'est-ce qu'on vous propose? Je suppose que chacun aura une heure lors d'une réunion de trois heures.

Le président: Eh bien, il y aurait certainement une réunion d'une heure. Je suppose qu'ils vont comparaître ensemble, comme ils l'ont fait au Sénat plus tôt cette semaine, si j'ai bien compris.

Quoi qu'il en soit, terminez vos observations, et nous...

L'hon. Mike Lake: Comme c'est un processus inhabituel et qu'il s'agit d'un comité spécial, j'ai supposé... Compte tenu de l'ampleur et de la portée du projet de loi, si nous voulons examiner les mesures législatives comme il se doit, et si le projet de loi est aussi important que le gouvernement l'affirme, alors il serait très inhabituel de faire comparaître trois ministres ensemble pendant une heure.

On peut supposer que ces ministres ont tous participé à l'élaboration de ce projet de loi, et il est très important que les Canadiens entendent chacun d'entre eux parler de son propre rôle, de son propre ministère et des répercussions que nous observerions dans chacun de ces domaines. Par conséquent, je dirais que les Canadiens s'attendent à ce que leur gouvernement veille à ce que ces ministres prennent le temps de témoigner pendant une heure chacun au sujet de ce projet de loi.

Le président: Merci.

Allez-y, monsieur Leslie.

Branden Leslie (Portage—Lisgar, PCC): Merci, monsieur le président.

Je vous remercie de cette précision au sujet des ministres.

J'ai beaucoup de questions. Je siège au comité de l'environnement, et j'ai donc eu l'occasion, bien que peu souvent, d'entendre la ministre Dabrusin témoigner devant ce comité.

J'ai examiné le projet de loi C-39, dont nous discutons actuellement, et il contient des modifications aux lois environnementales parmi les plus importantes depuis des années. Tous les membres du Comité connaissent l'avis des organisations environnementales au sujet du projet de loi. Le fait de ne pas inclure la ministre Dabrusin parmi les trois ministres qui seront les premiers... Je précise également que la section 5 lui conférerait de nouveaux pouvoirs exceptionnels en matière de délivrance de permis qui relèvent actuellement d'autres ministères. D'après ce que je comprends — et j'aimerais obtenir des précisions à ce sujet par la suite, monsieur le président —, vous comptez faire comparaître trois ministres ensemble pendant une heure, et c'est ce que vous appelez faire preuve de responsabilité ministérielle.

Est-ce exact, si je peux vous poser la question pendant mon intervention?

● (0920)

Le président: Terminez vos observations, et nous verrons ensuite.

Branden Leslie: D'accord. J'en aurais long à dire sur les raisons pour lesquelles il est essentiel que la personne qui a le plus à gagner, c'est-à-dire la ministre Dabrusin, ou plutôt toute personne qui occupe cette charge ministérielle... Le fait que l'on ne compte pas faire témoigner cette ministre devant le Comité, comme on l'a mentionné ici...

Le président: Un instant. Soyons clairs. Voilà pourquoi j'ai dit dès le départ qu'il ne fallait pas s'imposer de limites trop strictes. À mon avis, la réunion d'aujourd'hui devrait viser à établir des paramètres concernant les échéances. Il y a ces trois ministres. Nous allons déterminer la durée de leur comparution, puis nous pourrons présenter nos listes de témoins.

Vous avez tous indiqué...

L'hon. Mike Lake: J'invoque le Règlement.

Le président: Attendez un instant.

Vous avez tous indiqué très clairement votre intention de faire comparaître la ministre Dabrusin. C'est très bien. Inscrivez-la sur la liste des témoins, et nous pourrons régler la question en temps et lieu. Je ne suis pas sûr qu'il soit utile de s'attarder sur votre volonté de la faire comparaître. C'est bien clair.

Monsieur Lake, vous invoquez le Règlement.

L'hon. Mike Lake: Quand vous dites qu'il y a ces trois ministres, qu'entendez-vous par là? Nous entamons le processus. Nous n'avons encore rien établi. Nous ne nous sommes pas entendus sur quoi que ce soit. De quels ministres parlez-vous lorsque vous dites qu'il y a ces trois ministres?

Le président: D'accord, monsieur Lake, je peux le répéter une fois de plus. Il y a les trois ministres que j'ai mentionnés plus tôt, puis nous pourrons soumettre nos listes de témoins. Si vous voulez ajouter d'autres témoins à la liste, y compris d'autres ministres...

L'hon. Mike Lake: J'invoque le Règlement parce que rien n'a été...

Le président: C'est un rappel au Règlement. Ce n'est pas un débat, monsieur Lake. Faites valoir votre point de vue, puis nous poursuivrons.

L'hon. Mike Lake: J'invoque le Règlement parce que nous n'avons rien établi, puisque le Comité n'a pas encore pris de décision.

Le président: D'accord. Merci.

Monsieur Leslie, vous avez toujours la parole.

Branden Leslie: Merci, monsieur le président.

Je ne voudrais pas déformer vos propos, mais je crois que vous avez désigné ces trois ministres comme étant les ministres responsables. Or, la ministre Dabrusin serait responsable de près du tiers des dispositions du projet de loi C-39, alors ne pas la faire témoigner...

Je sais que la motion de programmation proposée vise à ce que l'on puisse poser des questions sur les pouvoirs ministériels concernés afin de rendre des comptes aux Canadiens rapidement. Comme mon collègue l'a dit, nous essayons de travailler en collaboration avec le gouvernement. D'ailleurs, nous avons appuyé le principe du projet de loi à l'étape de la deuxième lecture afin que le Comité puisse se pencher de plus près sur ces mesures.

Cependant, l'idée que le président puisse déclarer que trois ministres prétendument responsables vont comparaître, sans nous donner au moins l'occasion d'en discuter et, surtout, sans confirmer que la ministre responsable du tiers des dispositions du projet de loi C-39 en fera partie, de sorte qu'il ne nous reste qu'à espérer que, lors de cette période relativement courte pendant laquelle nous comptons travailler en collaboration avec... Rien ne nous garantit que cette ministre au rôle si essentiel va comparaître. Je ne suis pas prêt à accepter cela. Je serais ravi de rester ici toute la journée pour en expliquer les raisons.

Le président: Je ne pense pas que ce soit nécessaire.

Le Comité est maître de ses travaux. Je l'ai déjà dit. Nous pouvons en discuter. Nous pouvons inviter des ministres, et nous le ferons.

La convocation des ministres dépend toujours, entre autres, de leur disponibilité. J'ai simplement précisé que ces trois ministres étaient disposés à comparaître le 19. Je ne pense pas que l'on doive s'éterniser là-dessus aujourd'hui. Nous trouverons une solution.

Allez-y, madame Desrochers.

[*Français*]

Caroline Desrochers (Trois-Rivières, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je tiens seulement à dire que je suis d'accord sur la proposition qui est faite concernant les prochaines étapes pour le Comité. Je pense qu'il n'est pas nécessaire aujourd'hui de nous donner des délais qui sont très rigides et qui pourraient en fait nous limiter davantage dans ce que nous voulons faire. Je suis d'accord sur ce que notre collègue M. Ste-Marie a soulevé.

Ce qui est important aujourd'hui, selon moi, c'est de nous entendre sur la liste préliminaire de témoins — qui peut inclure la ministre Dabrusin — d'ici midi pour que nous puissions inviter des témoins et les recevoir le 19 octobre, et de nous entendre sur un échéancier pour la liste finale de témoins. Ce pourrait être le 15 octobre, soit la semaine prochaine. Ensuite, je pense qu'il est absolument important que nous nous entendions aujourd'hui sur le communiqué de presse qui doit être diffusé pour que les gens sachent qu'ils peuvent soumettre un mémoire.

Monsieur Albas, vous avez proposé le 29 octobre. Je pense que c'est un bon moment pour le faire. Il faut le faire le plus rapidement possible pour que les gens…

Gabriel Ste-Marie:J'ai proposé le 22 octobre.

Caroline Desrochers: Je pense que, le 22 octobre, ça irait, parce que nous allons en recevoir beaucoup et que nous avons quand même fait beaucoup de consultations pendant l'été. Nous avons reçu 26 000 soumissions et il y a eu des rencontres avec 300 communautés autochtones, je pense. Beaucoup de travail a déjà été fait, les communautés sont mobilisées et le projet de loi a été présenté la semaine dernière, alors les gens le savent. Il faudrait juste donner aux analystes le temps de regarder les soumissions et les rapports reçus, et nous donner un peu de temps pour les lire aussi. Je pense que si nous nous en tenons au 22 octobre, c'est probablement une bonne date. Je suis prête, et nous sommes prêts, à voir ce que le Comité veut faire.

Je pense que les trois points les plus importants aujourd'hui sont: nous entendre sur la date pour la liste de témoins, dont une liste préliminaire pour aujourd'hui; nous entendre sur une autre date pour la semaine prochaine; et nous entendre sur le communiqué de presse, à savoir si c'est le 22 octobre. Pour le reste, je pense que nous pourrons y voir lors de notre réunion du 19 octobre. Nous pourrons revenir sur les échéanciers parce que nous saurons alors qui viendra témoigner et que nous aurons déjà commencé à recevoir des soumissions. Cela résume ma proposition.

Je comprends que mes collègues de l'opposition veulent avoir une heure chacun, mais nous avons une limite de temps. On parle d'une vingtaine d'heures de séance en comité, même si nous n'avons pas défini de paramètres exacts et qu'il y a de la flexibilité. Une vingtaine d'heures en comité, ça veut dire que si nous passons quatre heures pour les ministres, ça ne nous laisse pas beaucoup de temps pour entendre les témoins.

Ce sont mes commentaires. Voilà.

● (0925)

[*Traduction*]

Le président: Merci, madame Desrochers.

La parole est maintenant à M. Gourde.

[*Français*]

Jacques Gourde (Lévis—Lotbinière, PCC): Merci, monsieur le président.

Je suis d'accord avec mon collègue Gabriel Ste-Marie et avec Mme Desrochers sur le fait qu'il faut avoir plus de temps pour donner une liste de témoins. Nous réitérons que nous voulons travailler en collaboration avec le gouvernement sur ce projet de loi, qui est vraiment très important et qui va redéfinir toute l'économie canadienne pour les prochaines générations. Par contre, ça vaut la peine d'entendre les ministres aussi et de leur poser des questions, parce qu'en fin de compte, les ministres sont prédominants dans ce projet de loi.

S'il faut ajouter du temps à la fin, nous sommes disponibles. Nous avons tout notre temps pour travailler sur ce projet de loi. S'il faut ajouter une ou deux réunions, nous allons le faire. S'il faut même siéger pendant que nous ne sommes pas ici, nous le ferons. C'est important. Nous ne pouvons pas aller trop vite en faisant cette étude. Les Canadiens nous regardent, les Canadiens méritent ce qu'il y a de mieux dans ce projet de loi et nous allons faire ce qu'il y a de mieux pour les Canadiens.

[*Traduction*]

Le président: Merci.

La parole est à M. Albas. Ce sera ensuite au tour de M. Lake, puis de Mme Desrochers.

Dan Albas: Monsieur le président, je tiens d'abord à répéter que les conservateurs ont eu des discussions avec les libéraux. Les libéraux ont dit vouloir que ce projet de loi soit étudié en temps opportun, ce que nous comprenons tout à fait. Nous croyons qu'il faut en faire plus, car le gouvernement a un piètre bilan lorsqu'il s'agit de construire de nouvelles infrastructures. Nous aimerions voir du changement à cet égard, mais pour cela... Le principal problème semble porter sur la présence des ministres.

Premièrement, toutes les dates que nous proposons ont été choisies en collaboration avec les libéraux. Deuxièmement, monsieur le président, nous avons prévu la marge de manœuvre nécessaire pour que vous puissiez apporter des changements au besoin, pourvu que les objectifs généraux que nous avons énoncés soient respectés. Troisièmement, cette motion vise à faire comparaître ces ministres en particulier parce que nous souhaitons vivement les entendre.

Si les libéraux veulent simplement dicter qui pourra comparaître et à quel moment, sans se soucier de l'avis de l'opposition, je ne suis pas d'accord. Je crois que nous devrions faire valoir — et nous continuerons de le faire aussi longtemps qu'il le faudra — que nos exigences sont tout à fait raisonnables. Faire comparaître une ministre au sujet d'un projet de loi qui, selon le premier ministre, est la mesure législative la plus importante depuis des décennies... À mon avis, il est tout à fait raisonnable de prévoir une heure avec une ministre qui assumera le tiers des responsabilités liées au projet de loi, s'il est adopté par les deux Chambres.

Il est tout à fait raisonnable de demander au ministre MacKinnon, que j'ai vu au comité des transports avec M. Kelloway, de comparaître pendant une heure pour discuter d'une centaine de pages. Il est tout à fait raisonnable de demander à la ministre de l'Emploi de venir nous parler pendant une heure d'une section qui semble actuellement poser un véritable problème dans le domaine du travail.

Je demanderais aux députés libéraux d'examiner la motion et de convenir que la présidence dispose d'une certaine marge de manœuvre. Cette proposition permet une étude rapide et ordonnée, mais elle permet aussi aux conservateurs et, je l'espère, aux députés du Bloc, de faire leur travail, qui consiste à remettre en question l'approche du gouvernement. Il s'agit de s'assurer que les lacunes dans son raisonnement et ses priorités... Il s'agit d'obtenir des réponses pour les Canadiens qui s'attendent à un certain degré de reddition de comptes.

Nous ne sommes pas dans un État à parti unique. J'espère vraiment que les députés ministériels conviendront tout simplement que l'échéancier proposé est raisonnable. Ils doivent permettre à leurs ministres de venir parler de leurs portefeuilles.

Je suis ici depuis un certain temps, monsieur le président, et je n'ai jamais vu une telle situation où un parti de l'opposition proposait des mesures raisonnables... Si j'étais à la place du gouvernement, je sauterais sur l'occasion.

Je vous demanderais, monsieur le président, de ne pas oublier que vous êtes ici pour servir le Comité, et c'est la première fois que le Comité vous demande votre avis sur la façon de procéder. Si vous pensez qu'un élément doit être modifié parce que vous le jugez irrecevable... Comme je l'ai dit, nous vous avons déjà donné le mandat d'apporter des changements là où ils sont nécessaires, pourvu qu'une justification soit fournie au Comité.

● (0930)

Le président: D'accord. Merci, monsieur Albas.

Je vais suspendre la séance un instant.

Je tiens à dire que vous avez fait preuve d'une grande lucidité en disant que c'est la première fois que vous voyez l'opposition proposer quelque chose d'aussi raisonnable, car vous avez toujours été dans l'opposition depuis que je suis élu.

Je plaisante, bien sûr, monsieur Albas.

Merci. Nous allons suspendre la séance un instant.

● (0930)

(Pause)

● (0955)

Le président: Nous reprenons nos travaux.

M. Lake est le suivant, et ce sera ensuite au tour de Mme Desrochers, puis de M. Ste-Marie.

L'hon. Mike Lake: Je voulais intervenir à ce sujet. J'ai pris quelques notes pendant la conversation.

Monsieur le président, vous avez dit que la convocation des ministres dépend de leur disponibilité, ce que nous entendons assez régulièrement au Comité. J'ai fait quelques calculs. D'ici la fin de la semaine du 19, il y aura 336 heures. Nous demandons à chacun de ces ministres de nous consacrer une heure. Aux bureaux de ces ministres, je suppose qu'on saura trouver une heure pendant laquelle les ministres pourront comparaître devant le Comité. Je serais ravi de les entendre n'importe quand entre le 19 et le 23. Nous avons une semaine entière.

Nous devrions être en mesure de régler la question de la disponibilité, puisque le premier ministre a dit qu'il s'agit de la mesure législative la plus importante depuis des décennies. Je suis sûr qu'il laissera ses ministres comparaître devant le Comité à ce sujet.

Mme Desrochers a dit que le Comité a une vingtaine d'heures à consacrer à cette étude. Je ferais valoir que la participation des ministres à cette conversation est très importante. Si nous voulons tirer le maximum des témoignages, il sera très important que chacun des ministres directement responsables des mesures du projet de loi témoigne pendant une heure. Si nous pouvions faire passer de 20 à 23 le nombre d'heures consacrées à cette étude, chacun des ministres aurait amplement le temps de donner son avis.

Je pense que 104 des articles concernent le portefeuille de la ministre Dabrusin. Il y a plus de 300 articles. Je pense que 57 d'entre eux sont liés au portefeuille de la ministre Hajdu. Il serait très important que chacun de ces ministres puisse comparaître seul devant le Comité pendant une heure, répondre à des questions et fournir des explications sur les parties du projet de loi liées à son portefeuille, afin que les Canadiens puissent, de façon générale, comprendre ce projet de loi dont le premier ministre a dit qu'il s'agit de la mesure législative la plus importante depuis des décennies.

● (1000)

Le président: Merci, monsieur Lake.

Allez-y, madame Desrochers.

[*Français*]

Caroline Desrochers: Merci, monsieur le président.

Nous avons bien écouté nos collègues. Nous avons eu des discussions pendant la suspension de la séance et, dans un esprit de collaboration, même si nous n'avions pas nécessairement l'intention d'adopter une motion ce matin, je pense que nous nous étions mis d'accord sur ce que le président proposait tout à l'heure, c'est-à-dire nous entendre sur les points clés et les dates limites pour encadrer les prochaines étapes.

Par contre, mes collègues préfèrent adopter une motion. Nous avons bien entendu les préoccupations de notre collègue M. Ste-Marie du Bloc québécois quant à la flexibilité des échéanciers et à l'importance de nous assurer que les témoins sont entendus, tout en laissant assez de temps aux organisations et aux témoins pour soumettre des mémoires.

Je remercie M. Lake de la leçon de mathématiques. Toutefois, je rappelle qu'il y a quand même un nombre limité d'heures, si nous voulons aller rapidement.

Comme vous l'avez dit d'entrée de jeu dans vos commentaires, monsieur Albas, nous voulons procéder rapidement sur cette motion, mais nous voulons bien faire les choses. Alors, je pense qu'il est plus utile pour le groupe d'avoir le plus de temps possible consacré aux témoins.

J'aimerais donc proposer des amendements limités au texte que vous avez soumis afin que nous puissions avancer. Ce qui serait très dommage, ce serait de passer tout le temps que nous avons aujourd'hui là-dessus et de commencer sur des positions très rigides. De notre côté, nous sommes dans un esprit de flexibilité.

Monsieur le président, j'aimerais proposer des amendements à la motion de M. Albas. Est-ce que je peux continuer?

[*Traduction*]

Le président: Je suis désolé, madame Desrochers. Je discutais avec d'autres personnes en même temps.

Si vous pouviez répéter ce que vous avez dit, je vais répondre à votre rappel au Règlement. Veuillez répéter la dernière partie de votre intervention pour que je comprenne bien.

[*Français*]

Caroline Desrochers: Monsieur le président, ce que j'ai dit, c'est que nous serions prêts à travailler pour nous entendre sur une motion et à l'adopter aujourd'hui afin d'être efficaces. Si nous pouvions débuter de cette façon, je pense que ça mettrait les travaux du Comité sur de bons rails. Ça refléterait aussi les préoccupations de notre collègue du Bloc québécois.

Alors, j'aimerais proposer des amendements à la motion proposée par M. Albas. Je peux vous les lire dès maintenant, ou nous pouvons les envoyer par…

Gabriel Ste-Marie: Juste avant, j'aimerais invoquer le Règlement.

● (1005)

[*Traduction*]

Le président: Quel est votre rappel au Règlement, monsieur Ste-Marie?

[*Français*]

Gabriel Ste-Marie: Pour que ce soit conforme, étant donné que j'avais proposé des amendements, s'il y a une entente amicale entre les partis, j'aimerais les retirer pour que Mme Desrochers puisse proposer le sien.

[*Traduction*]

Le président: D'accord. Je le dis à mes risques et périls, mais je pense que nous essayons tous d'atteindre le même objectif. Nous essayons de trouver des dates qui conviennent à tout le monde.

Techniquement, nous pouvons traiter l'amendement proposé, en finir avec la question, passer à un autre amendement, puis revenir à la motion principale, quelle que soit la forme qu'elle prendra en fin de compte.

Je propose qu'on se facilite la tâche en discutant des dates qui circulent autour de la table entre les trois partis et qu'on essaie de s'entendre là-dessus sans perdre trop de temps sur la procédure. Je pense qu'on y est presque, alors je lance cette idée, si tout le monde est prêt à procéder ainsi.

Nous pouvons au moins entendre ce que Mme Desrochers a à proposer avant de dire non. Pouvons-nous le faire?

Dan Albas: Monsieur le président, des amendements ont été proposés. Si la députée veut proposer un sous-amendement à l'amendement, je m'en réjouis sur le plan de la procédure, mais nous venons de passer les 15 dernières minutes à attendre que le Parti libéral se décide sur ce qu'il propose. Les députés semblent toujours ne pas vouloir que les ministres viennent témoigner.

Le président: Nous ne le saurons pas, monsieur Albas, tant que nous n'aurons pas entendu le sous-amendement proposé. Si vous voulez bien me laisser un instant...

Dan Albas: S'il s'agit d'un sous-amendement, nous allons l'écouter.

Le président: ... voyons en quoi consiste le sous-amendement, puis nous pourrons poursuivre.

Dan Albas: S'il s'agit d'un sous-amendement...

Le président: Eh bien, nous ne le saurons pas tant que nous ne l'aurons pas entendu.

Madame Desrochers, allez-y.

Caroline Desrochers: Merci, monsieur le président.

[*Français*]

Je vais parler en français, monsieur Albas, parce que j'ai le texte en français devant moi. Mon amendement propose que le Comité invite les ministres suivants, accompagnés de fonctionnaires, à comparaître devant le Comité, soit deux ministres à la fois pendant deux panels de deux heures: l'honorable Steven MacKinnon, ministre des Transports et leader du gouvernement à la Chambre des communes; l'honorable Julie Dabrusin, ministre de l'Environnement, du Changement climatique et de la Nature; l'honorable Patty Hajdu, ministre de l'Emploi et des Familles et ministre responsable de l'Agence fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario; et nous ajoutons l'honorable Dominic LeBlanc, président du Conseil privé du Roi pour le Canada et ministre responsable du Commerce Canada—États-Unis, des Affaires intergouvernementales, du Commerce intérieur et de l'Unité de l'économie canadienne. Je propose aussi d'enlever « pendant une heure chacun » de la motion, parce que nous voulons nous assurer que les ministres seront ici.

[*Traduction*]

Branden Leslie: J'invoque le Règlement.

Le président: Madame Desrochers, je suis désolé. Nous avons un rappel au Règlement.

Branden Leslie: Ce rappel au Règlement est de nature très technique. Un sous-amendement doit s'inscrire dans le cadre de ce qui a déjà été modifié précédemment, c'est-à-dire seulement les alinéas e), f) et h), selon mon collègue du Bloc. Tout sous-amendement doit donc porter uniquement sur ces points plutôt que de recommencer du début.

Le président: Très bien, monsieur Leslie, nous pouvons procéder ainsi si vous le souhaitez.

Madame Desrochers, veuillez terminer.

[*Français*]

Caroline Desrochers: Je pensais que M. Ste-Marie voulait retirer son amendement.

Monsieur Albas, excusez-moi, mais vous dites que vous voulez collaborer et que vous voulez que les choses avancent rapidement. Est-ce que nous allons vraiment nous enfarger dans les fleurs du tapis? Ici, nous essayons de collaborer sur la motion que vous avez proposée.

[*Traduction*]

Le président: Avons-nous le consentement unanime pour permettre à M. Ste-Marie de retirer son amendement?

Dan Albas: Non.

Le président: Nous n'avons pas le consentement unanime.

Très bien, nous allons respecter les règles. Nous allons avoir un débat très strict sur l'amendement de M. Ste-Marie. Toute autre intervention sera traitée plus tard.

J'ai une liste d'intervenants. Mme Desrochers a la parole. Ensuite, c'est au tour de M. Ste-Marie, puis de M. Albas. Nous parlons précisément des trois changements de date proposés par M. Ste-Marie, et de rien d'autre.

[*Français*]

Caroline Desrochers: Concernant l'amendement de M. Ste-Marie, nous proposons de fixer la réunion le mercredi 4 novembre au lieu du 29 octobre.

Monsieur Ste-Marie, vous aviez proposé une semaine plus tard. Là, c'est un petit peu plus court. Nous proposons le 4 novembre pour soumettre les amendements à la greffière.

Ensuite, pour ce qui est de l'étude article par article, vous aviez proposé le 9 novembre. Nous proposons le 16 novembre, ce qui nous donnerait encore un peu plus de temps pour valider tous les amendements.

Pour ce qui est de la réception des mémoires dans les deux langues officielles, vous aviez proposé le 29 octobre. Nous proposons le 26 octobre pour donner la chance aux analystes de recevoir tous les documents.

C'est le sous-amendement que nous proposons à votre amendement.

[*Traduction*]

Le président: Merci, madame Desrochers.

Monsieur Ste-Marie, vous avez la parole.

[*Français*]

Gabriel Ste-Marie: Merci, monsieur le président.

J'avais fait une première intervention sur l'amendement actuellement débattu. Il vise à donner du temps aux témoins et aux groupes de la société civile, et à s'assurer qu'ils peuvent prendre part au débat. Je salue l'intervention de Mme Desrochers, qui abonde en ce sens. Je la soutiens complètement.

Pour nous, ce qui est important, c'est de pouvoir entendre les témoins à ce comité. J'ai aussi compris que ma formation politique pourrait avoir un témoin par groupe, ce que nous saluons, s'il y a de l'espace pour ça. Les trois partis ont eu une discussion sur ce qui serait proposé dans la motion telle que modifiée par Mme Desrochers. Je veux dire que je suis en faveur et que je la soutiens.

Malheureusement, nous sommes ici à l'étape des démarches. Peut-être que ça n'aidera pas, mais je peux lancer une piste de solution. Là où il semble y avoir un achoppement entre le Parti libéral et le Parti conservateur, c'est sur la possibilité d'entendre les ministres concernés pendant une heure chacun. Je pense que nous sommes proches d'une entente. Là, nous sommes à une ou deux heures près de réunion du Comité. Je pense que si les partis arrivaient à se parler, à trouver un compromis — c'est ça, l'art de faire de la politique —, nous pourrions commencer rapidement l'étude du projet de loi, parce qu'il est important que nous puissions entendre le maximum de témoins possibles.

Je veux dire que je désire retirer mon amendement et que je soutiens l'entente sur ce qui serait proposé par Mme Desrochers. Je ne pense pas qu'il y a besoin d'avoir le consentement unanime. Je retire mon amendement.

● (1010)

[*Traduction*]

Le président: Vous avez déjà proposé de le retirer, mais nous avons besoin du consentement unanime pour le faire. Or, nous avons déjà essuyé un refus, et je pense que c'était probablement l'objet du rappel au Règlement de M. Albas. Nous pouvons donc passer à autre chose.

Nous discutons maintenant du sous-amendement de Mme Desrochers, qui modifie les trois dates proposées par votre député.

J'ai maintenant une liste d'intervenants sur ce point, qui comprend M. Albas et M. Leslie.

Dan Albas: Merci, monsieur le président.

Je suis toujours heureux d'entendre M. Ste-Marie, et on dirait qu'il a réussi à convaincre le gouvernement qu'il faudrait accorder plus de temps aux Canadiens et aux témoins. Je comprends le bienfondé de cet argument, alors je remercie Mme Desrochers et M. Ste-Marie de leur contribution à cet égard.

Je dirai simplement que nous sommes très heureux d'appuyer le sous-amendement. Nous pensons que toute prolongation du délai faciliterait probablement le bon déroulement du processus. Cependant, je tiens également à souligner, monsieur le président, que le fait de prolonger le processus enlève un peu de poids à l'argument du gouvernement selon lequel les ministres ne peuvent se présenter qu'à un moment précis. Si nous donnons plus de temps aux Canadiens pour qu'ils puissent se prononcer, je pense que ce délai permet certainement aux ministres de comparaître.

Je vais juste rappeler rapidement, monsieur le président, qu'un ministre n'a pas besoin de venir dès le tout premier jour. Il y a beaucoup de marge de manoeuvre. À ma connaissance, les ministres se présentent bien à Ottawa. Ils sont ici. Pour trouver une heure, je serais prêt à me lever un peu plus tôt ou à rester debout un peu plus tard.

Je suis très content que le député du Bloc ait tendu la main aux libéraux et que ceux-ci l'aient acceptée. J'espère que les libéraux feront de même en ce qui concerne la comparution des ministres devant le Comité.

Merci, monsieur le président.

Le président: Merci.

Espérons que nous pourrons poursuivre dans cet esprit chaleureux et convivial, et en finir.

Nous avons M. Leslie, puis M. Lake.

Branden Leslie: Merci, monsieur le président.

Je vais essayer de poursuivre dans cet esprit chaleureux et convivial, et je dirai que, oui, je suis un grand partisan de la procédure et des règles, et de leur respect, ici comme dans tous les autres comités.

Je pense que c'est important. Nous avons le *Robert's Rules of Order* pour les réunions de conseil d'administration ordinaires, puis ce grand livre vert qui est censé être suivi. Je continuerai de plaider pour que nous respections la procédure, et je suis heureux que nous l'ayons fait dans ce cas-ci.

Je suis d'accord avec mon collègue en ce qui concerne le sous-amendement. C'est formidable de voir que le gouvernement montre une certaine volonté de repousser les dates.

Je vais poser une question générale, même si cela n'aura aucune incidence sur la façon dont je voterai sur l'alinéa h) du sous-amendement. Le fait de devancer de trois jours la date limite à laquelle les mémoires des parties intéressées doivent être reçus semble un peu contraire à l'intention initiale de l'amendement et du sous-amendement, mais je ne vais pas argumenter là-dessus. Je pense qu'il est raisonnable d'appuyer cette proposition, et j'espère certainement, comme mon collègue y a fait allusion, que nous pourrons poursuivre cette collaboration et travailler ensemble pour nous assurer que les témoins ministériels appropriés se présentent dès qu'ils le peuvent.

Je suis un lève-tôt; j'accepte de tenir des réunions tôt le matin. Je suis aussi un oiseau de nuit; je peux rester tard. Je ferai tout ce qu'il faut pour que les ministres touchés comparaissent devant le Comité.

Merci, monsieur le président.

Le président: C'est inspirant. Je pense que nous sommes tous de cet avis.

Allez-y, monsieur Lake.

L'hon. Mike Lake: Je regarde les répercussions de l'alinéa e) modifié. Il semble que ce changement va libérer huit heures supplémentaires pour les témoins du Comité. Je pense que nous réglerions beaucoup de choses, parce que le Comité pourrait maintenant siéger les 2 et 3 novembre. Est-ce exact?

Le fait de ne pas avoir à soumettre les amendements avant le 4 nous donnerait un peu plus de temps pour faire venir certains témoins et, par conséquent, réglerait le manque de temps dont parlait Mme Desrochers pour la comparution des ministres. Je pense que nous réglerions beaucoup de problèmes ainsi.

● (1015)

Le président: Merci.

Nous allons voter sur le sous-amendement que Mme Desrochers propose pour modifier l'amendement de M. Ste-Marie. Je vais répéter ce que j'ai compris.

À l'alinéa e), on remplacera « jeudi 29 octobre » par « mercredi 4 novembre ». À l'alinéa f), la date passera du « 2 novembre » au « 16 novembre ». À l'alinéa h), la date passera du « jeudi 22 octobre » au « lundi 26 octobre ».

Dan Albas: Je demande un vote par appel nominal.

Le président: Ai-je bien compris? C'est parfait.

(Le sous-amendement est adopté par 11 voix contre 0.)

Le président: Le sous-amendement est adopté, ce qui nous ramène à l'amendement modifié de M. Ste-Marie. Nous allons commencer une liste d'intervenants.

M. Albas a levé la main.

Dan Albas: Merci, monsieur le président.

Je suis sincèrement ravi de constater que certaines modifications ont été apportées à l'amendement de M. Ste-Marie.

Je tiens à répéter l'argument soulevé par M. Lake. Nous disposons désormais d'un temps considérable pour entendre d'autres témoins. Si les libéraux veulent augmenter le nombre de témoignages que nous pouvons entendre, je suis tout à fait favorable à cette idée, mais vous savez quoi, monsieur le président? Cela permettrait également aux trois ministres de bénéficier d'une plus grande flexibilité pour comparaître.

Les conservateurs sont déterminés à étudier le projet de loi et à convoquer ces ministres pour en expliquer les dispositions et leurs répercussions sur le travail. Ce sont eux qui sont chargés de la mise en oeuvre de ces amendements. Nous avons l'intention de faire notre travail tout en respectant une procédure ordonnée.

J'exhorte vraiment mes amis libéraux, cependant... Cette reddition de comptes est fondamentale. J'espère qu'ils chercheront à aller plus loin et à soutenir la motion principale lorsque l'amendement de M. Ste-Marie sera adopté.

Merci.

Le président: Allez-y, madame Desrochers.

[*Français*]

Caroline Desrochers: Merci, monsieur le président.

Monsieur Albas, dans un esprit de collaboration avec nos collègues, pour que nous puissions avancer, je pense que nous sommes prêts à revenir à ce que vous aviez proposé pour que les ministres comparaissent pendant une heure chacun. Alors, les quatre ministres comparaîtront jusqu'à une heure chacun.

Par contre, monsieur le président, je dois dire que c'est très décevant, parce que les collègues sont arrivés ici, ce matin, en disant qu'ils voulaient collaborer. Nous avons fait preuve de flexibilité. Nous avons déjà invité les ministres responsables du dépôt du projet de loi. Maintenant, comme je le disais tout à l'heure, nous nous enfargeons encore dans les fleurs du tapis. Nous faisons des procédures pour ralentir les travaux, alors que nous devrions pouvoir nous mettre au travail le plus rapidement possible. Nous sommes absolument d'accord sur le fait que les ministres doivent comparaître au Comité. D'ailleurs, nous avons déjà indiqué sur le calendrier la venue des ministres pour qu'ils puissent être ici, au Comité. Alors, je pense que nous avons démontré beaucoup d'esprit de compromis et de collaboration.

Ainsi, nous ne ferons pas d'amendement au paragraphe a., sauf pour ajouter M. Dominic LeBlanc.

Monsieur Albas, nous vous en donnons même un de plus.

● (1020)

[*Traduction*]

Le président: Attendez un instant. Par souci de clarté et pour bien comprendre, êtes-vous en train de proposer...?

À l'heure actuelle, nous débattons de la motion modifiée...

Un député: Non. Nous sommes saisis de l'amendement.

Le président: Soyez indulgents avec moi un instant. Je demande un éclaircissement. Nous sommes en train de débattre de la motion. Je crois comprendre que Mme Desrochers propose à présent un nouvel amendement. Je veux seulement que ce soit clair.

Dan Albas: J'invoque le Règlement. Les libéraux ont proposé un sous-amendement, sur lequel nous nous sommes prononcés. Nous sommes donc maintenant saisis de l'amendement modifié par le Comité. Je me réjouis de ce revirement.

Sur le plan de la procédure, respectons les règles de cette enceinte et statuons sur le sous-amendement. Nous donnerons ensuite à Mme Desrochers l'occasion de présenter son amendement concernant la motion principale.

Le président: Pouvons-nous lui permettre d'expliquer son amendement afin d'avoir le contexte?

Dan Albas: Nous ne pourrions pas simplement finir le...?

Le président: Sur le plan de la procédure, c'est possible, mais elle a le droit de dire ce qu'elle a à dire. Je demande simplement des précisions sur ce qu'elle a dit. C'est tout. Je ne propose pas de...

Dan Albas: Encore une fois, monsieur le président, je crois que vous devriez vous prononcer sur la question de savoir s'il est recevable de présenter un amendement à la motion principale alors que nous examinons un amendement.

Le président: Nous ne sommes pas saisis d'un amendement à l'heure actuelle. Elle a fait valoir une position. J'aimerais lui permettre de terminer d'exposer cette position...

Dan Albas: Monsieur le président...

Le président: ... nous poursuivrons ensuite en suivant la procédure.

Dan Albas: J'invoque le Règlement quant à la pertinence.

Le président: On vous écoute, monsieur Albas.

Dan Albas: Ces remarques ne se rapportent pas à la question qui nous occupe. Votre rôle consiste à veiller à ce que nous nous en tenions à l'amendement modifié. Nous ne discutons pas d'un sujet qui n'a rien à voir avec l'amendement.

Le président: Je déterminerai ce qui est pertinent.

Dan Albas: Je vous interroge au sujet de la pertinence, car c'est votre rôle.

Le président: Oui. Merci de cette précision.

Madame Desrochers, avez-vous quelque chose à ajouter avant que nous passions à autre chose?

Caroline Desrochers: Je pense que nous devrions suspendre la séance.

Le président: Très bien. Nous pouvons suspendre les travaux un instant.

● (1020)

(Pause)

● (1030)

Le président: Nous sommes de retour.

Afin de continuer à respecter scrupuleusement les règles de procédure, nous sommes — à moins que quelqu'un ait d'autres remarques à faire — prêts à nous prononcer sur l'amendement de M. Ste-Marie tel qu'il a été modifié par le sous-amendement de Mme Desrochers.

Allez-y, monsieur Albas.

Dan Albas: Si vous le demandez, je crois qu'il y aura consentement unanime pour adopter l'amendement modifié.

Le président: Avons-nous le consentement unanime?

Des députés: Oui.

(L'amendement modifié est adopté. [*Voir le Procès-verbal*])

Le président: Nous allons poursuivre sans plus tarder.

Monsieur Lauzon, je vous cède la parole. Nous sommes saisis de la motion modifiée.

Stéphane Lauzon (Argenteuil—Papineau—Des Collines, Lib.): Merci, monsieur le président.

J'aimerais demander un amendement à la motion principale.

[*Français*]

Maintenant, je vais lire la motion au complet comme elle serait amendée.

La motion propose que, dans le cadre de son étude du projet de loi C— 39, le Comité invite les ministres suivants, accompagnés de fonctionnaires, à comparaître devant le Comité, soit deux ministres à la fois pendant deux panels de deux heures: l'honorable Steven MacKinnon, ministre des Transports et leader du gouvernement à la Chambre des communes; l'honorable Julie Dabrusin, ministre de l'Environnement, du Changement climatique et de la Nature; l'honorable Patty Hajdu, ministre de l'Emploi et des Familles et ministre responsable de l'Agence fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario; et l'honorable Dominic LeBlanc, président du Conseil privé du Roi pour le Canada et ministre responsable du Commerce Canada—États-Unis, des Affaires intergouvernementales, du Commerce intérieur et de l'Unité de l'économie canadienne.

Le Comité inviterait aussi les partis représentés au Comité à soumettre à la greffière leurs listes préliminaires de témoins, classés par ordre de priorité, au plus tard le vendredi 9 octobre 2026 à 12 h, et leurs listes définitives de témoins, classés par ordre de priorité, au plus tard le jeudi 15 octobre 2026 à 17 h. Le Comité fixerait au mercredi 4 novembre 2026 à 17 h la date limite pour soumettre les amendements à la greffière, et compléterait l'étude article par article du projet de loi au cours de la semaine du 16 novembre 2026.

De plus, nonobstant…

[*Traduction*]

Le président: Monsieur Lauzon, désolé de vous interrompre, mais M. Lake a un rappel au Règlement.

L'hon. Mike Lake: J'ai deux points à soulever.

Il lit très rapidement. Il a peut-être sauté la partie d), et j'ai peut-être mal entendu la date indiquée dans la partie e).

Apportez-vous des changements entre la partie b) et la partie h)? Faut-il lire le libellé en entier?

Stéphane Lauzon: Le seul changement que nous apportons à la partie h) est que la date du « 22 octobre » est remplacée par celle du « 26 octobre ».

L'hon. Mike Lake: Ce changement a déjà été apporté.

Stéphane Lauzon: Il a déjà été apporté.

L'hon. Mike Lake: Je tiens à préciser que l'amendement de M. Lauzon ne change rien entre les parties b) et h). Il n'est pas nécessaire de lire l'intégralité du texte.

Stéphane Lauzon: Non.

Le président: Nous allons suivre rigoureusement la procédure. Il n'y aura pas d'échanges de part et d'autre de la table. Vous avez soulevé votre rappel au Règlement.

Stéphane Lauzon: Je peux peut-être parler un peu plus lentement pour les interprètes, monsieur le président.

[*Français*]

Je reviens au point selon lequel le Comité compléterait l'étude article par article du projet de loi au cours de la semaine du 16 novembre 2026.

● (1035)

[*Traduction*]

L'hon. Mike Lake: J'invoque le Règlement.

Comme il y avait une ambiguïté concernant les parties d) et e), si vous comptez lire le texte en entier, pouvons-nous revenir à la partie d) et reprendre à partir de là? Je pense que c'est la partie d) qui a été omise. Reprenez à partir de la partie d) si vous devez lire le texte en entier.

Stéphane Lauzon: Il n'y a plus de partie d).

L'hon. Mike Lake: Vous la retirez.

Dan Albas: Qu'en est-il de la partie f)? Vous avez dit « terminer » et non pas « entreprendre ».

Le président: Ralentissons plutôt que d'invoquer le Règlement excessivement, ce qui, je comprends, est votre droit. Je pense que nous tentons... Nous y sommes presque.

Stéphane Lauzon: Nous ferons correspondre les lettres ensuite.

Le président: Laissons-le terminer ses remarques, puis nous pourrons clarifier les choses par la suite.

Monsieur Lauzon, veuillez poursuivre.

Stéphane Lauzon: Réglons cela tout de suite, monsieur le président.

La partie c) reste inchangée. La partie d) est désormais...

[*Français*]

La motion fixerait au mercredi 4 novembre 2026 à 17 h la date limite pour soumettre les amendements à la greffière et demanderait au Comité de compléter l'étude article par article du projet de loi au cours de la semaine du 16 novembre 2026.

La motion demanderait aussi au Comité, nonobstant les échéances et les exigences susmentionnées, de permettre une certaine souplesse dans l'établissement de l'ordre du jour du Comité si les circonstances le justifient.

Enfin, la motion proposerait aussi que le Comité publie un communiqué de presse invitant les parties intéressées à soumettre des mémoires au Comité, en précisant qu'il est préférable que les mémoires soient présentés dans les deux langues officielles et qu'ils doivent être reçus par la greffière au plus tard le lundi 26 octobre 2026 à 17 h pour être pris en considération par le Comité.

[*Traduction*]

Le président: Merci, monsieur Lauzon.

J'ai sur ma liste M. Ste-Marie, M. Lake, puis M. Albas.

[*Français*]

Gabriel Ste-Marie: Merci, monsieur le président.

Je remercie mon collègue M. Lauzon d'avoir présenté cette proposition d'amendement.

J'ai quelques éléments à soulever.

Premièrement, je suis tout à fait d'accord sur le paragraphe qui propose d'avoir deux ministres à la fois pour deux heures, donc quatre ministres au total.

Deuxièmement, normalement, quand il y a des modifications, il y a toujours une bonne collaboration et de bons échanges; M. Lauzon est venu me parler.

Cependant, j'ai noté que dans l'ancien paragraphe f., qui deviendrait ici le paragraphe e., il a changé un mot qui change profondément le sens de l'ordre des travaux que nous aurons à faire. Je ne sais pas si c'est volontaire de sa part ou pas. L'ancien point disait « entreprenne l'étude article par article », mais il l'a changé pour « complète ». Si c'est le cas, j'apporte un sous-amendement pour qu'on remette le mot « entreprenne » plutôt que « complète ». Nous ne savons pas combien de temps ça va prendre, et nous n'avons pas eu de négociations ou d'échanges à ce sujet. Pour moi, nous attacher déjà les mains sur la date de la fin de l'étude article par article, alors que nous n'avons pas commencé à entendre les témoins, c'est prématuré. Donc, par une entente amicale, nous pouvons revenir à « entreprenne ». Toutefois, si c'est la volonté de M. Lauzon et des libéraux que ce soit le mot « complète », je propose un sous-amendement pour remettre le mot « entreprenne ».

Stéphane Lauzon: Monsieur le président, je peux comprendre. La raison principale qui explique le changement pour « complète », c'est que, dans la même phrase, on dit qu'on veut compléter l'étude pour le 16 novembre, qui est une date limite. Or, on n'entreprend pas quelque chose avec une date fixe. Donc, pour moi, dire que l'on complète l'étude avec une date fixe convient beaucoup mieux dans la même phrase que dire qu'on va entreprendre une étude. C'est une question de langage.

Gabriel Ste-Marie: Monsieur le président, je remercie mon collègue des clarifications.

Je propose donc un sous-amendement pour remettre le mot « entreprenne » plutôt que « complète » en raison des arguments que j'ai soulevés.

[*Traduction*]

Le président: Je ne suis pas certain que ce soit un amendement approprié. Je pense qu'il faudrait le rejeter et revenir au libellé initial. Ce serait la procédure à suivre.

On me dit que vous pouvez présenter un sous-amendement. Nous sommes en pleine discussion et nous nous limitons désormais au débat sur le terme « terminer ». Si nous voulons procéder ainsi...

Avons-nous une liste d'intervenants pour cette question? J'ai M. Lauzon, M. Lake, M. Danko et M. Leslie.

Monsieur Lauzon, on vous écoute.

● (1040)

Stéphane Lauzon: C'est sur le terme? D'accord.

Le président: C'est tout ce dont on parle.

[*Français*]

Stéphane Lauzon: Nous pouvons arrêter ça là, si vous voulez. C'est juste que je trouvais qu'à la fin, pour trouver une date limite, c'était plus convenable d'indiquer que nous allions compléter ou terminer l'étude article par article. C'est un autre terme que nous aurions pu utiliser. Or, si vous tenez mordicus à garder « entreprenne », ça ne me dérange pas de remettre le mot « entreprenne » au lieu de « complète », monsieur le président.

[*Traduction*]

Le président: Nous allons devoir voter sur l'amendement portant sur les termes « entreprendre » et « terminer ».

Y a-t-il d'autres interventions sur ce point précis? D'accord.

J'ai sur ma liste M. Lake, M. Albas et M. Leslie. Nous allons leur donner la parole dans cet ordre.

L'hon. Mike Lake: Je croyais que M. Danko était après moi lorsque vous avez lu la liste la première fois.

Le président: C'était sur la liste avant. Nous débattons maintenant du sous-amendement.

L'hon. Mike Lake: Si l'on doit revenir à une étude article par article le 16 — je pense que c'est un lundi —, comme nous en avions convenu précédemment, nous ne savons pas à quoi cette étude ressemblera. Fixer un délai pour la terminer...

Encore une fois, il s'agit de la mesure législative la plus importante depuis des décennies. Que nous décidions à l'avance, en tant que Comité, que le processus se déroulera cette semaine-là... Je ne pense pas que ce soit ainsi que les Canadiens s'attendent à ce que la loi la plus importante depuis des décennies soit étudiée au Comité.

Je ne pense pas qu'il faille précipiter les choses. Nous pouvons entendre des témoins, et même des membres du gouvernement pourraient estimer que des amendements importants s'imposent pour que cette mesure législative soit bien rédigée. Je ne pense pas que vous souhaitiez vous lier les mains, en tant que Comité, en vous précipitant pour achever les travaux avant la fin de...

Le président: Je vais vous laisser prendre la parole, monsieur Lake, mais M. Lauzon a déjà signalé qu'il est diposé à retirer ce point.

L'hon. Mike Lake: Je ne l'avais pas entendu. Je suis désolé.

Je vous remercie de...

Le président: C'est pourquoi j'ai été surpris de voir que vous étiez encore tous les trois impatients de prendre la parole.

L'hon. Mike Lake: Nous acceptons le retrait.

Je suis désolé de ce malentendu.

Le président: Bien, nous avons le consentement unanime.

L'amendement proposé par M. Lauzon est maintenu, mais nous sommes revenus à l'utilisation du verbe « entreprendre ». Ce changement est retiré de l'amendement.

Nous poursuivons à présent l'étude de l'amendement, avec cette petite modification.

L'hon. Mike Lake: J'ai deux choses à dire.

Premièrement, j'aimerais qu'on m'explique pourquoi on retire la partie d).

Deuxièmement, serait-il possible de relire la partie a)? Il n'est pas nécessaire de relire les noms, seulement la phrase du début.

Stéphane Lauzon: D'accord.

Commençons avec la partie a).

[*Français*]

La motion propose que, dans le cadre de son étude du projet de loi C— 39, le Comité invite quatre ministres, accompagnés de fonctionnaires, à comparaître devant le Comité, soit deux ministres à la fois pendant deux groupes de deux heures.

[*Traduction*]

L'hon. Mike Lake: D'accord.

Pouvons-nous obtenir une explication concernant le retrait de la partie d)? Vous l'avez retirée, et nous voulons savoir pourquoi.

Dan Albas: Serait-ce une erreur?

[*Français*]

Stéphane Lauzon: Monsieur le président, évidemment, dans le paragraphe d. de la motion originale de M. Albas, on pouvait lire « dans la mesure du possible ». C'est effectivement pour permettre aux analystes de vérifier la disponibilité des témoins, donc, ce n'est pas nécessaire de dire « Charge le président de prévoir, dans la mesure du possible ». En effet, ça se fait automatiquement pour avoir les témoins. C'est la greffière qui le fait, qui se penche la disponibilité des témoins. Donc, le président n'a aucune responsabilité de prévoir ça. C'est le Comité qui s'arrange avec la greffière pour qu'on puisse avoir des témoins. La greffière va vérifier la liste des témoins disponibles invités au Comité. Ça n'a aucune pertinence pour moi.

● (1045)

[*Traduction*]

Le président: D'accord.

Allez-y, monsieur Albas.

Dan Albas: Monsieur le président, je tiens tout d'abord à remercier M. Lauzon d'avoir présenté une proposition raisonnable concernant la participation des ministres. Je ne comprends pas pourquoi on supprimerait la partie d), car elle indique notre préférence pour la présence de trois témoins, dans la mesure du possible. L'exception concernant les ministres est précisée dans la motion.

Monsieur le président, avec la greffière, comptez-vous le faire, dans la mesure du possible, peu importe si cette motion est adoptée avec ou sans la partie d)? Est-ce bien votre intention?

Le président: Vous m'avez devancé avant que je puisse le dire. Bien sûr que je vais le faire.

Un député: C'est leur travail.

Le président: Exactement. C'est notre travail.

Dan Albas: Le fait de vous entendre le dire, monsieur le président, me permet de bien dormir la nuit.

Merci.

Le président: C'est la phrase du jour.

Bien.

Monsieur Danko, avez-vous des observations à faire?

John-Paul Danko (Hamilton-Ouest—Ancaster—Dundas, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je dois clarifier l'annexe à la partie a). C'est peut-être un problème de traduction, car d'après ce que j'ai entendu de l'interprétation, le libellé était « deux ministres à la fois pendant deux panels de deux heures ». On ne sait clairement pas si chaque ministre comparaît pendant deux heures d'affilée ou si chaque groupe de témoins comparaît pendant deux heures. Ce que nous proposons en fait, c'est qu'il y ait deux groupes de témoins et que chaque groupe invite deux ministres et dispose de deux heures. Il y aura donc au total quatre heures de témoignages des ministres.

J'ai entendu dans l'interprétation « deux ministres à la fois pendant deux panels de deux heures », ce qui pourrait être interprété comme chaque ministre, et non chaque groupe.

Stéphane Lauzon: C'est un bon point, mais nous disons la même chose.

Dan Albas: Deux heures, deux ministres...

Stéphane Lauzon: Deux groupes de témoins. C'est un bon point. Nous pouvons ajouter « deux groupes de témoins »...

Le président: Deux groupes de témoins d'une durée de deux heures et réunissant deux ministres.

Stéphane Lauzon: ... deux groupes de témoins avec deux ministres pour une durée de deux heures. Le libellé est éloquent.

Le président: Merci, monsieur Danko.

Nous allons maintenant entendre M. Leslie.

Branden Leslie: Merci, monsieur le président. J'espère que nous pourrons régler la question assez rapidement. Merci d'avoir proposé une solution raisonnable. Je trouve un peu étrange que nous n'ayons pas pu consacrer une heure à chaque ministre — je suppose que c'est pour des raisons de temps —, mais que nous ayons pu trouver des créneaux de deux heures à la fois. Quoi qu'il en soit, j'accepte la proposition. Je suis ravi que nous reconnaissions que nous devons entreprendre l'étude. La suppression de la partie f) est tout à fait logique, car nous ne voulons pas nous enfermer dans un carcan ni être trop normatifs.

Le président: Je suis à la fin de la liste des intervenants.

Stéphane Lauzon: Je pense, monsieur le président, que nous devons demander le consentement unanime.

Le président: Avons-nous le consentement unanime pour adopter l'amendement?

Des députés: D'accord.

(L'amendement est adopté.)

Le président: Merci.

Nous en sommes maintenant à la motion modifiée, et personne ne souhaite prendre la parole.

Dan Albas: Monsieur le président...?

Le président: J'y étais presque.

Oui, monsieur Albas?

Dan Albas: Merci, monsieur le président, et merci à tous les membres d'avoir collaboré avec le Parti conservateur aujourd'hui. Je me réjouis à l'idée de travailler avec vous.

Le président: Cet esprit chaleureux et bienveillant est de retour. C'est merveilleux. Joyeuse Action de grâces.

Monsieur Ste-Marie, on vous écoute.

[*Français*]

Gabriel Ste-Marie: Je pense que vous constatez l'appui unanime à ce qui est proposé ici.

Donc, je vous remercie, tout le monde. Ça va me faire plaisir de collaborer avec vous.

[*Traduction*]

Le président: Avons-nous le consentement unanime pour adopter la motion modifiée?

Des députés: D'accord.

(La motion modifiée est adoptée. [*Voir le Procès-verbal*])

Le président: Bien, la motion est modifiée.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : https://www.noscommunes.ca

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: https://www.ourcommons.ca